

INTRODUCTION

Le présent complément au rapport du mandataire (31 mai 2001) reprend les recommandations que l'on trouve tout au long de ce rapport en les regroupant. Il en élabore d'autres qui ressortent de l'analyse de la situation et des consultations sans que le mandataire ait eu le temps de les aborder dans le rapport initial.

Le Chapitre 10 expose les résultats de la consultation entreprise auprès des comités de transition avant le dépôt du rapport initial, consultation qui s'est poursuivie au cours du mois de juin. Certaines questions demeurent parfois sans réponse ou à tout le moins, sans réponse complète; dans la mesure du possible nous les identifions pour faciliter la poursuite du travail d'intégration des cours municipales actuelles qui cesseront «légalement» d'exister le 31 décembre 2001 et du travail d'organisation des nouvelles cours municipales.

Nous tenons à souligner que les données et les notions utilisées proviennent de la Loi 170 et ne tiennent pas compte des amendements apportés à cette loi en fin de session parlementaire, par le projet de Loi 29.